

Département de la Moselle

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Arrondissement de Sarreguemines



PROCES VERBAL DE SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 Décembre 2024 à 18 h 30.**

Sous la présidence de  
**Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.**

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 36, salue l'assemblée et remercie de leur présence.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Jeanne SCHWARTZ qui procède à l'appel.

**Membres du conseil présents :**

Mmes Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF – Emilie BETTINGER – Mariette BREITUNG – Géraldine BUBEL - Barbara GROSS – Aline PORTE – Marie-France RAKOWSKI – Jeanne SCHWARTZ - Sophie DUCRET

MM. Patrick GUTHAPFEL - Claude HOENIG - Jean-Luc LUTRINGER - Jean-Claude VOGEL - Robert WEISKIRCHER – Julien LACOUR

**Membres du conseil représentés (pouvoir) :**

MM. Jean-Michel GABRIEL - Mikaël MARTIN - Guillaume STRÉIFF

**Membres du conseil excusés :**

Mmes Christelle BAUR - Véronique CLOSSET

MM. Régis BRUCKER - Raphaël MULLER – Francis WEISHAR

**Secrétaire de séance :**

Sylvie PARZYBOK-GALERA

**Quorum :**

- Conseillers élus 23
- Conseillers en fonctions 23
- Conseillers présents 15

**Le quorum est atteint.**

**Ordre du Jour :**

1. CDG 57 : Adhésion contrat prévoyance
2. Délibération autorisant le mandatement des dépenses de la section d'investissement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le vote du budget primitif 2025
3. Frais d'assemblée électorale : élections européennes 2024
4. Prime de fin d'année des agents en contrat aidé 2024
5. Prime de fin d'année des aides maternelles et assistante éducative germanophone 2024
6. Charges locatives – tarif de l'eau au m3

7. RODP Orange 2024
8. RODP SFR-Numéricable 2024
9. Subvention bibliothèque pédagogique de Sarreguemines
10. Subventions Amicale des sapeurs-pompiers de Woustviller
11. Droit de place machine à pain
12. Divers et communication

## Approbation du procès-verbal de la séance du : 30/09/2024

Procès-verbal approuvé par 16 voix et 2 abstentions.

## Délibérations adoptés :

### **1. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR DES RISQUES DE PREVOYANCE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des voix des membres présents :

- de faire adhérer la commune de Woustviller à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
- que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI + régime indemnitaire.
- que la participation financière mensuelle par agent sera de 16 € brut

**AUTORISENT** Madame le Maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

### **2. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 ET LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

les membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés à l'unanimité des voix des membres présents :

- autorisent Madame le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par anticipation avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les remboursements de dette, selon le détail ci-dessous pour l'exercice 2025.

CHAPITRE	MONTANT VOTES BUDGET 2024	ARTICLES	¼ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
<b>20</b>	0.00 €		0.00 €
<b>TOTAL CHAP 20</b>			<b>0.00 €</b>
<b>21</b>	1 306 692.39 €	2111 - terrain	20 000.00 €
		2132 – bâtiments privés	16 735.00 €
		2135 – installations générales	22 125.00 €
		2151 – réseaux de voirie	3 675.00 €
		2152 – installations de voirie	745.00 €

		2156 – matériel incendie	2 885.00 €
		2157 – matériel technique	1 875.00 €
		2183 – matériel informatique	2 800.00 €
		2188 – autres immobilisations	3 362.00 €
		21538 – autres réseaux	3 750.00 €
TOTAL CHAP 21			<b>77 952.00 €</b>
<b>23</b>	796 481,46 €	231	0.00 €
TOTAL CHAP 23			<b>0.00 €</b>

### **3. FRAIS D'ASSEMBLEE ELECTORALE - ELECTIONS EUROPEENNES 2024**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer ces indemnités, à parts égales, soit **116.40 €** à :

Mme MATHIS Marilynne  
Mme MULLER Murielle  
Mme PARZYBOK-GALERA Sylvie.

### **4. PRIME DE FIN D'ANNEE DES AGENTS EN CONTRATS AIDES - 2024**

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des voix des membres présents, de reconduire et verser la prime de fin d'année pour nos agents en contrats aidés. Pour l'exercice 2024 de **320 €**.

### **5. PRIME DE FIN D'ANNEE DES AIDES MATERNELLES ET ASSISTANTE EDUCATIVE GERMANOPHONE - 2024**

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des voix des membres présents, de reconduire et verser la prime de fin d'année des aides maternelles et de l'assistance éducative germanophone, de **320 €** pour l'exercice 2024.

### **6. LOGEMENTS LOCATIFS – PRIX DU M3 EAU**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix des membres présents, de porter le prix moyen de l'eau pour les logements locatifs à **4.37 €** le m3 à compter du 1er janvier 2025, conformément aux tarifs des factures élaborées par les services de SAUR et de refacturer l'abonnement du compteur dans les charges communes.

### **7. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public communal ORANGE 2024**

Après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents, le conseil municipal.

- **FIXE** comme suit le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier due par Orange pour l'année 2024 comme suit :

Type d'implantations existantes au 31/12/2024	KM	PU	Montant en €
Artères souterraines	29,13	48.27 €	1 406.11 €
Artères aériennes	2,59	64.36 €	166.69 €
Emprise au sol en m <sup>2</sup>	1,20	32.18 €	38.62 €
<b>Redevance à recouvrer pour 2024 auprès d'ORANGE</b>			<b>1 611.42 €</b>

- **DECIDE d'émettre le titre de recette correspondant,**
- **DIT** que la redevance sera revalorisée chaque année au 1er janvier, conformément à l'article R.20-53 du code des postes et communications électroniques.

#### **8. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public communal SFR-NUMERICABLE 2024**

Après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents, le conseil municipal

- **FIXE** comme suit le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier due par SFR-NUMERICABLE pour l'année 2024 comme suit :

Type d'implantations existantes au 31/12/2024	KM	PU	Montant en €
Artères souterraines	12,10	48.27 €	584.07 €
Artères aériennes	11,20	64.36 €	720.83 €
Emprise au sol en m <sup>2</sup>	6,45	32.18 €	207.56 €
<b>Redevance à recouvrer pour 2024 auprès de SFR-NUMERICABLE</b>			<b>1 512.11 €</b>

- **DECIDE d'émettre le titre de recette correspondant,**
- **DIT** que la redevance sera revalorisée chaque année au 1er janvier, conformément à l'article R.20-53 du code des postes et communications électroniques.

#### **9. SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE DE SARREGUEMINES 2025**

Pour l'année 2025, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents :

- décide de prendre en charge les cotisations annuelles de **48 €** pour les deux écoles élémentaires du Chambourg et Witz,

20 € pour les deux écoles maternelles,  
et de verser à cet organisme une subvention de 50 € pour l'année 2025

**soit un total de 118 €.**

#### **10. Subvention amicale des sapeurs-pompiers 2024**

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, accepte la proposition et autorise le versement d'une subvention, à l'amicale des sapeurs-pompiers de Woustillier, d'un montant total de 1250 € pour l'année 2024 au titre du financement de leur prime d'assurance ainsi qu'au titre de la subvention forfaitaire annuelle.

Madame Barbara Gross directement concernée ne peut prendre part au vote.

#### **11. DROITS DE PLACE -TARIFICATION POUR LES DISTRIBUTEURS**

A la suite d'un changement de propriétaire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de procéder à une révision du prix du droit de place pour l'occupation de cette machine sur le domaine public.

Le tarif mensuel s'élèvera désormais à 80 €, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, date contractuelle.

Sur demande de plusieurs membres du conseil municipal, une révision de tarification du droit de place pour la machine à pizza est également sollicitée.

Les membres du conseil municipal proposent un tarif de 80 € mensuel à compter du 1er janvier 2025. La proposition est validée et votée à l'unanimité des voix des membres présents.

---

Tous les points ayant été épuisés, Madame le Maire après avoir remercié les membres du conseil municipal, le personnel communal présent, lève la séance à 19 H 50.

La fiche de présence étant signée par les membres présents à l'exception des conseillers municipaux suivants :

- Madame Barbara Gross, Monsieur Jean-Michel Gabriel représenté par Mme Barbara Gross

---

*Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance (art. L 2121-15).*

Procès-verbal arrêté le : 25 février 2025  
A l'unanimité des voix des membres présents.

Madame le Maire,  
Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF



La secrétaire de séance,  
Sylvie PARZYBOK-GALERA